

ETIQUETTE D'IDENTIFICATION A COLLER SUR LE DOSSIER D'EXPLOITATION

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

LOCALISATION : R.D. D046 du P.R. 10 + 0270 au P.R. 14 + 0560

Date de la demande : 22/09/2022

N° de la demande : 2022-D046-TRETS-1

Identification du demandeur :

SADE

Centre des Travaux de Marseille

251 Bd Mireille Lauze

CS 50056

13395 MARSEILLE

N° de l'arrêté : 2022-D046-TRETS-1-ACCHNC-2

Date de signature de l'arrêté :

Liste des pièces constituant le dossier d'exploitation

- Fiche de Synthèse
- Fiche de Visa chantier
- DESC 11 pages

Nombre de pièces complémentaires :

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES ET DES PORTS

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE
CHANTIER NON COURANT, HORS AGGLOMERATION**

**N° 2022-D046-TRETS-1-ACCHNC-2
(950 bis ACRD 2022T)**

Prolongation de 950 ACRD 2022T

sur la R.D. n° D046 du P.R. 10 + 0270 au P.R. 14 + 0560 de Catégorie Réseau local
Commune de Chateauneuf Le Rouge

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 18,

VU le décret n° 2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents qui l'ont complété,

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 28 juillet 2015 dont les dispositions annexées constituent le règlement de voirie du Département des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 11 août 2006, du 31 mars 2017, du 27 juin 2019, et du 14 février 2020 fixant le tarif des redevances,

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 13 Mai 2022 n°22/33/SC donnant délégation de signature,

VU la circulaire n°96-14 du 06 février 1996, relative à l'exploitation sous chantier,

VU le dossier d'exploitation, établi conformément aux directives de la circulaire relative à l'exploitation sous chantier,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la R.D. n°D046, entre le P.R. 10 + 270 et le P.R. 14 + 560, afin d'intervenir sur le domaine public routier en toute sécurité,

VU la demande n°2022-D046-TRETS-1 en date du 22/09/2022 de :

SADE, Centre des Travaux de Marseille, / TECHNISIGN

251 Bd Mireille Lauze

CS 50056,

13395 MARSEILLE

Représentant de SADE est Monsieur CAZES Pierre, joignable au 0617074959, pierre.cazes1@veolia.com

Représentant de TECHNISIGN est Monsieur MARTINEZ Teddy, joignable au 0671435642
w.luvanon@technisign.net

SUR la proposition du Directeur Général des Services du Département

28 DEC. 2022

ARRETE
(950 bis ACRD 2022T)

ARTICLE 1er : Objet de la demande

Travaux à réaliser : Extension du réseau d'eau brute SCP.

Afin de garantir la sécurité des usagers, la circulation sera provisoirement interdite sur la section de Route Départementale N°D046, entre le P.R. 10 + 0270 et le P.R. 14 + 0560, durant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation pour la circulation routière

Pendant tout le déroulement des travaux, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire suivant :

Sens Beaucecueil / Châteauneuf le Rouge (deux itinéraires) :

- RD58k / RD58 puis RD7n
- RD17 / RD64c puis RD7n

Sens Châteauneuf Le Rouge / Beaucecueil :

- RD7n / RD58 / RD58k

ARTICLE 3 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté sera applicable du 26/12/2022 au 28/02/2023

De jour comme de nuit les travaux sont interdits le week-end, sauf prescriptions particulières.

Le pétitionnaire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement de voirie départemental, sous réserve en agglomération, des prescriptions techniques, stipulées par la commune ou la communauté de communes dont dépend la commune, sous peine de poursuite pour contravention en matière de voirie.

ARTICLE 4 : Signalisation

La mise en place, la pose, la maintenance, l'entretien, et l'enlèvement de la signalisation temporaire seront assurés par l'entreprise SADE.

Cette signalisation sera conforme au plan de signalisation joint au présent arrêté, ainsi qu'à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, signalisation temporaire.

ARTICLE 5 : Responsabilités du pétitionnaire

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de l'inobservation de la présente réglementation et du dossier d'exploitation sous chantier.

Le pétitionnaire devra prendre en compte des réglementations existantes et intégrer le cas échéant les prescriptions techniques qui en découlent dans les modalités de réalisation des travaux présentées au gestionnaire.

ARTICLE 6 : Réglementation et prescriptions diverses

A la demande du Gestionnaire, l'ouverture du chantier pourra avoir lieu après vérification de la conformité de la signalisation temporaire par un représentant du Service Gestionnaire de la Voie.

L'entreprise qui réalise les travaux devra également informer le Service Gestionnaire de la Voirie au Centre d'Information des Routes Départementales (CIRD) par téléphone au 04.13.31.21.00 ou par fax au 04.91.62.15.97, de la date précise du commencement et de la fin des travaux.

Les coordonnées du responsable de l'Entreprise joignable de jour comme de nuit sont les suivantes :

TECHNISIGN

Nom : MARTINEZ Teddy

Tél. 0671435642

SADE

Nom : CAZES Pierre

Tél. 0617074959

ARTICLE 7 : Redevance

Conformément à la délibération de la commission permanente du 27 Juin 2019, l'installation et l'occupation provisoire du domaine public routier départemental par les chantiers de travaux dont le maître d'ouvrage n'est pas le Département et non régie par une réglementation spécifique, entraîne le recouvrement d'une redevance suivant la tarification ci-après :

- 1€ / m² / jour d'installation

La redevance due pour l'installation de chantier concerne exclusivement les chantiers dits «non courants » et faisant l'objet d'un DESC (dossier d'exploitation sous chantier).

Sont donc exclus :

- Toutes les fiches de chantiers.
- Tous les chantiers dont le maître d'ouvrage est le département des Bouches du Rhône.

Elle se calcule uniquement sur la zone de chantier totalement fermée aux usagers, non roulée, servant de stockage à l'entreprise de travaux soit : 20 m² (à compléter si nécessaire)

ARTICLE 8 : Ampliation

- Le Directeur Général des Services du Département,
- Le Maire de Chateauneuf Le Rouge,
- Les services de police et / ou de gendarmerie,
- Les services départementaux d'incendies et de secours / SDIS 13 (ops-prepaops@sdis13.fr).

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 28 DEC. 2022

Pour la Présidente du Conseil départemental et par délégation

Le Chef du Service Entretien et
Exploitation de la Route
Arrondissement d'Avignon Provence



Benoit OTT

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du service instructeur ci-dessus désigné.

Le bénéficiaire est informé que, dans l'hypothèse où il estimerait utile de contester le présent arrêté, il pourra intenter un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la notification de cet arrêté.

Nombre de pièces annexées à l'acte : DESC

FICHE DE SYNTHESE DE CHANTIER NON COURANT
A compléter par l'instructeur de l'arrêté

Arrondissement : Aix

SEER : Service Entretien & Exploitation de la Routes Arrondissement
d'Aix-en-Provence
20 AV TUBINGEN
AIX EN PROVENCE 13100
Téléphone : 0413315455
Fax : 0413315461

CE : CE Trets

Numéro de l'arrêté de chantier : N° 2022-D046-TRETS-1-ACCHNC-2

Maître d'ouvrage : CANAL DE PROVENCE

Lieu des travaux : RD n°D046, entre le P.R. 10 + 0270 et le P.R. 14 + 0560

Itinéraire ITER :

Travaux de nuit : Oui : Non :

Trafic
Moyenne journalière Annuelle de la
chaussée (MJA) :

669 v/j

Date réelle de début : 26/12/2022

Date réelle de fin : 28/02/2023

**Caractéristiques de la voie
concernée**
(nombre de voies, présence de B.A.U.)

Route bidirectionnelle.

Mode d'exploitation prévu :

Fermeture de voie
Alternat
Empiètement
Restriction de voie
Chantier mobile
Phasages des travaux

X

Itinéraires des Déviations prévues :

Voir article 2 du présent arrêté.

Nom de l'instructeur :	Date :
Visa de l'instructeur :	

FICHE DE VISA CHANTIER NON COURANT
A compléter à chaque étape de l'instruction de l'arrêté

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports

**ARRETE DE CIRCULATION
 CHANTIER NON COURANT
 FICHE DE VISA**

Arrondissement : Aix

SEER : Service Entretien & Exploitation de la Routes Arrondissement d'Aix-en-Provence
 20 AV TUBINGEN
 AIX EN PROVENCE 13100
 Téléphone : 0413315455
 Fax : 0413315461

CE : CE Trets

Route Départementale concernée : D046

P.R. : 10 + 0270 au P.R.14 + 0560

Commune : de Châteauneuf Le Rouge

Maitre d'ouvrage des travaux : Société du Canal de Provence

Objet de la demande, travaux envisagés : Extension du réseau d'eau brute SCP.

Travaux envisagés du 26/12/2022 au 28/02/2023

Dossier établi et suivi en interne (DR) par Nom de l'instructeur :

Commentaire :

Date :**Visa** :

Commentaires du Chef d'Arrondissement ou de son représentant :

Date :**Visa** :

Commentaires et avis du Chef du SGR ou de son représentant :

Avis Favorable **Avis Défavorable**

Date :**Visa** :

1. Date de départ de l'arrondissement	2. Date d'arrivée au SGR
3. Date de départ au SGR	4. Date maximum de retour SGR
5. Date de signature de l'arrêté	6. Date de retour arrondissement

OK donc on finalise l'AC demain
courant et on le fait signer

RUSSO-TURPIN Flore

De: DESENEPART Elisabeth <dgs@chateauneuflerouge.fr> 20/12
Envoyé: lundi 19 décembre 2022 11:52
À: SECRETARIAT SEER AIX
Cc: RUSSO-TURPIN Flore; DOUDON Didier; MEUNIER Didier; OTT Benoit; MOTEDO Norbert; Christian Guinde; Jean Michel Patti; Mairie de Beaurecueil; Nathalie Riou
Objet: RE: TR: Avis Maire DESC 950 bis ACRD 2022 RD 46

Avertissement : ce courriel est émis de l'extérieur. N'ouvrez les fichiers ou les liens Internet que si vous êtes sûr de leur contenu.

Bonjour

M Le Maire fait siens les propos de M Desvignes et ne peut évidemment faire autrement que de donner u avis favorable

Cordialement,

Elisabeth Desenepart
DGS
Mairie de Châteauneuf Le Rouge
Tél : 04.42.58.62.01
Fax :04.42.58.65.59

De : Mairie de Beaurecueil <secretariat@mairie-beaurecueil.fr>
Envoyé : vendredi 16 décembre 2022 16:41
À : SECRETARIAT SEER AIX <secretariatseeraix@departement13.fr>; Cabinet du Maire <cabinetdumaire@chateauneuflerouge.fr>; DESENEPART Elisabeth <dgs@chateauneuflerouge.fr>
Cc : RUSSO-TURPIN Flore <flore.turpin@departement13.fr>; DOUDON Didier <didier.doudon@departement13.fr>; MEUNIER Didier <didier.meunier@departement13.fr>; OTT Benoit <benoit.ott@departement13.fr>; MOTEDO Norbert <norbert.motedo@departement13.fr>
Objet : Re: TR: Avis Maire DESC 950 bis ACRD 2022 RD 46

Bonjour

Je vous prie de prendre connaissance de la réponse de M. Desvignes, Maire de Beaurecueil :

" Je donne mon accord, je ne vois pas comment je pourrais faire différemment ! Je remarque tout de même que mes administrés et moi-même sommes pris en otages. Dans un premier temps, nous n'avions pas été avertis de cette fermeture de route, puis la route devait être fermée pour 2 mois et maintenant elle doit être fermée pour 2 mois de plus ! Je vais devoir encore faire avec le mécontentement de mes administrés."

Cordialement

M. Terence Stamper
Secrétaire Général
Mairie de Beaurecueil



125 avenue Louis Sylvestre
13100 Beaurecueil
Tel : 04.42.66.92.90

DI STEFANO Noemie

De: Mairie de Beaurecueil <secretariat@mairie-beaurecueil.fr>
Envoyé: vendredi 16 décembre 2022 16:41
À: SECRETARIAT SEER AIX; 'cabinetdumaire@chateauneufrouge.fr'; 'dgs@chateauneufrouge.fr'
Cc: RUSSO-TURPIN Flore; DOUDON Didier; MEUNIER Didier; OTT Benoit; MOTEDO Norbert
Objet: Re: TR: Avis Maire DESC 950 bis ACRD 2022 RD 46

Avertissement : ce courriel est émis de l'extérieur. N'ouvrez les fichiers ou les liens Internet que si vous êtes sûr de leur contenu.

Bonjour

Je vous prie de prendre connaissance de la réponse de M. Desvignes, Maire de Beaurecueil :

" Je donne mon accord, je ne vois pas comment je pourrais faire différemment ! Je remarque tout de même que mes administrés et moi-même sommes pris en otages. Dans un premier temps, nous n'avions pas été avertis de cette fermeture de route, puis la route devait être fermée pour 2 mois et maintenant elle doit être fermée pour 2 mois de plus ! Je vais devoir encore faire avec le mécontentement de mes administrés."

Cordialement

M. Terence Stamper
Secrétaire Général
Mairie de Beaurecueil



125 avenue Louis Sylvestre
13100 Beaurecueil
Tel : 04.42.66.92.90

Le 16/12/2022 à 16:30, SECRETARIAT SEER AIX a écrit :

Bonjour,

Nous sommes toujours dans l'attente de la réception des Avis Maires sur ce dossier malgré relances téléphoniques le 13/12, sans lesquels nous ne pouvons délivrer l'acte aux entreprises concernées..


Un avis favorable formalisé par mail suffit





Je vous remercie de bien vouloir revenir vers moi dès que possible svp

Dans l'attente de vos retours, je vous souhaite un bon week-end,
Cordialement,

Noémie DI STEFANO
Département des Bouches-du-Rhône
Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
Service Entretien et Exploitation de la Route
noemie.distefano@departement13.fr

NB : Merci de mettre en copie lors de vos prochains envois Madame RUSSO
TURPIN : flore.turpin@departement13.fr

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	Fermeture de la RD46 Chateauneuf le Rouge Beaurecueil
---	--	--

MAITRE D'OUVRAGE :	Canal de Provence :	
MAITRE D'ŒUVRE :	Canal de Provence :	
GESTIONNAIRE :	Conseil Départemental 13 :	
ENTREPRISE :	SADE :	



VERSION 1

En date du 21/09/2022

	NOM	DATE	VISA
Rédigé par	M JUVANON Wilfrid	21/09/2022	
Approuvé par	M.GIORDANA Florent		
	M. ou Mme le Maitre d'œuvre		



I. Table des matières	
II. PRESENTATION DU PROJET	3
1. Description	3
2. Objectif du dossier	4
III. INTERVENANTS	5
1. Maitre d'ouvrage	5
3. Maitre d'œuvre	5
4. Gestionnaire de voirie	5
5. Entreprises.....	6
6. Coordinateur SPS.....	6
III. PRESCRIPTIONS GENERALES	7
IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	8
1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier	8
2. Astreinte et maintenance.....	8
V. ORGANISMES CONSULTES	8
VI. Principe de fermeture et déviation	9
1. Principe de fermeture	9
2. Déviation	10
VII. Panneaux d'informations	11

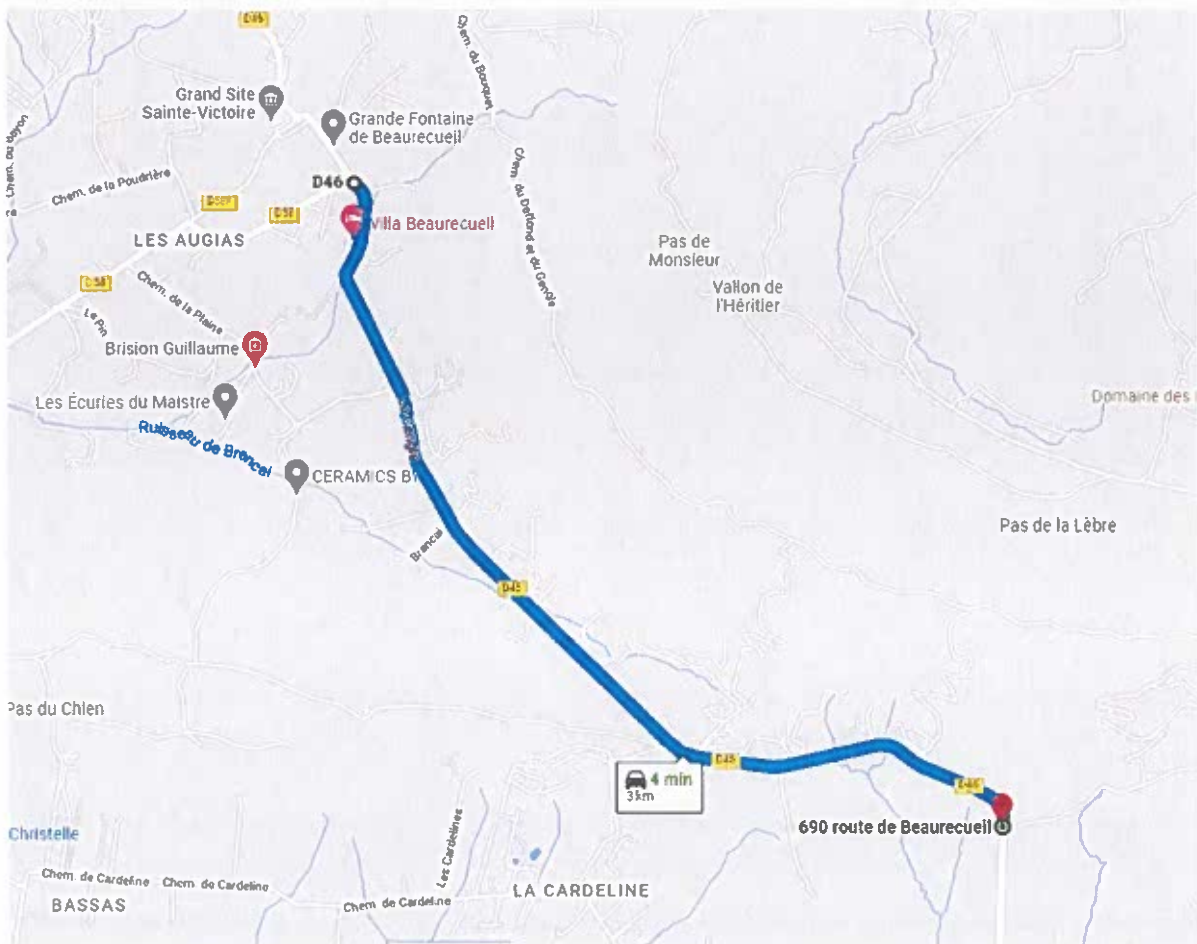
II. PRESENTATION DU PROJET

1. Description

Il s'agit de réaliser maillage de sécurisation des canalisations d'eaux brutes de Châteauneuf le Rouge.

La RD46 devra être fermée à la circulation sauf aux riverains.

Zone de chantier :





**DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER
(DESC)**

**Fermeture de la RD46
Chateauneuf le Rouge
Beaurecueil**

2. Objectif du dossier

Ce dossier d'exploitation sous chantier traite de la signalisation mise en place durant toute la réalisation des travaux

Ce DESC a donc pour objectif :

- De proposer les principes de fermeture
- De proposer des itinéraires de déviation.
- De garantir la sécurité des usagers et des entreprises présentes sur le chantier.



II. INTERVENANTS

1. Maitre d'ouvrage

Canal de Provence

Adresse : 3099 Route Cézanne
13100 LE THOLONET
Tél : 04 42 66 70 00

Contact : HOWES, Barbara <Barbara.HOWES@canal-de-provence.com>

3. Maitre d'œuvre

Canal de Provence

Adresse : 3099 Route Cézanne
13100 LE THOLONET
Tél : 04 42 66 70 00

Contact : HOWES, Barbara <Barbara.HOWES@canal-de-provence.com>

4. Gestionnaire de voirie

Conseil Départemental 13

Arrondissement d'Aix en Pce

Secteur de Trets / Rousset

Contact : Didier MEUNIER (Chef de Centre) : Didier.meunier@departement13.fr



**DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER
(DESC)**

**Fermeture de la RD46
Chateauneuf le Rouge
Beaurecueil**

5. Entreprises

- **SADE**

251 Bd Mireille Lauze – 3010 Marseille

Conducteur de travaux :

M. GIORDANA Florent

Mail : giordana.florent@sade-cgth.fr

- **TECHNISIGN**

629 Avenue Denis Papin BP 50021

13655 Rognac Cedex

Tel : 09.54.48.26.93/Fax : 09.59.48.26.93

Chargée d'affaires :

M JUVANON Wilfrid

Mail : w.juvanon@technisign.net

6. Coordinateur SPS

N.D.



III. PRESCRIPTIONS GENERALES

Pas de zone de stockage sur place

Les panneaux utilisés seront en bon état, de dimensions et de caractères réglementaires, de classe 2.

Pas de zone de stockage

Ils seront posés :

- Sur trépied lesté avec des sacs de sable.
- Sur support métallique lesté par des pieds en caoutchouc.
- Sur support existant fixé au feuillard.

Les personnes à joindre en cas d'accident éventuel ou de détérioration de la signalisation sont :

**La personne à contacter en cas d'urgence
pour le balisage :**

24h/24 et 7j/7 est

M Teddy MARTINEZ (Chef de Chantier)

Au 06 71 43 56 42

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	Fermeture de la RD46 Chateauneuf le Rouge Beaurecueil
---	--	--

IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier

Les travaux de travaux s'effectueront sur 2,5 mois. La fermeture sera présente de jour comme de nuit.

Les travaux seront réalisés dans la période du 10/10/2022 au 23/12/2022

Nota : Les dates et les délais indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement du chantier, des intempéries ou avaries éventuelles.

Le récolement de la signalisation sera effectué par le gestionnaire en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre lors de chaque modification de la signalisation.

2. Astreinte et maintenance

Une maintenance du balisage sera réalisée par l'entreprise TECHNISIGN durant toute la durée de la fermeture.

La chaussée sera restituée propre par l'entreprise SADE.

V. ORGANISMES CONSULTES

- Conseil Département 13
- Ville de Beaurecueil
- Ville de Chateauneuf le Rouge
- Force de l'ordre (PM et PN)
- Services de secours (incendie, secours aux victimes)

VI. Principe de fermeture et déviation

1. Principe de fermeture



Le renouvellement des canalisations d'eaux situées sur ce tronçon nécessite la fermeture de la route. La largeur de la route ne permet pas l'alternat de circulation.

La route sera fermée au niveau de l'intersection RD58/RD46 à Beaurecueil et au niveau du giratoire RD7n/RD46 à Châteauneuf le Rouge.

Les barrages aux extrémités seront posés en chicane afin de faire circuler le riverain uniquement.

2 barrages supplémentaires, sans possibilité d'accès, seront implantés au droit de la zone de travaux, qui avancera chaque jour.

Des AK5 ainsi que des 30 km/H seront implantés et rappelé à mi-chemin.

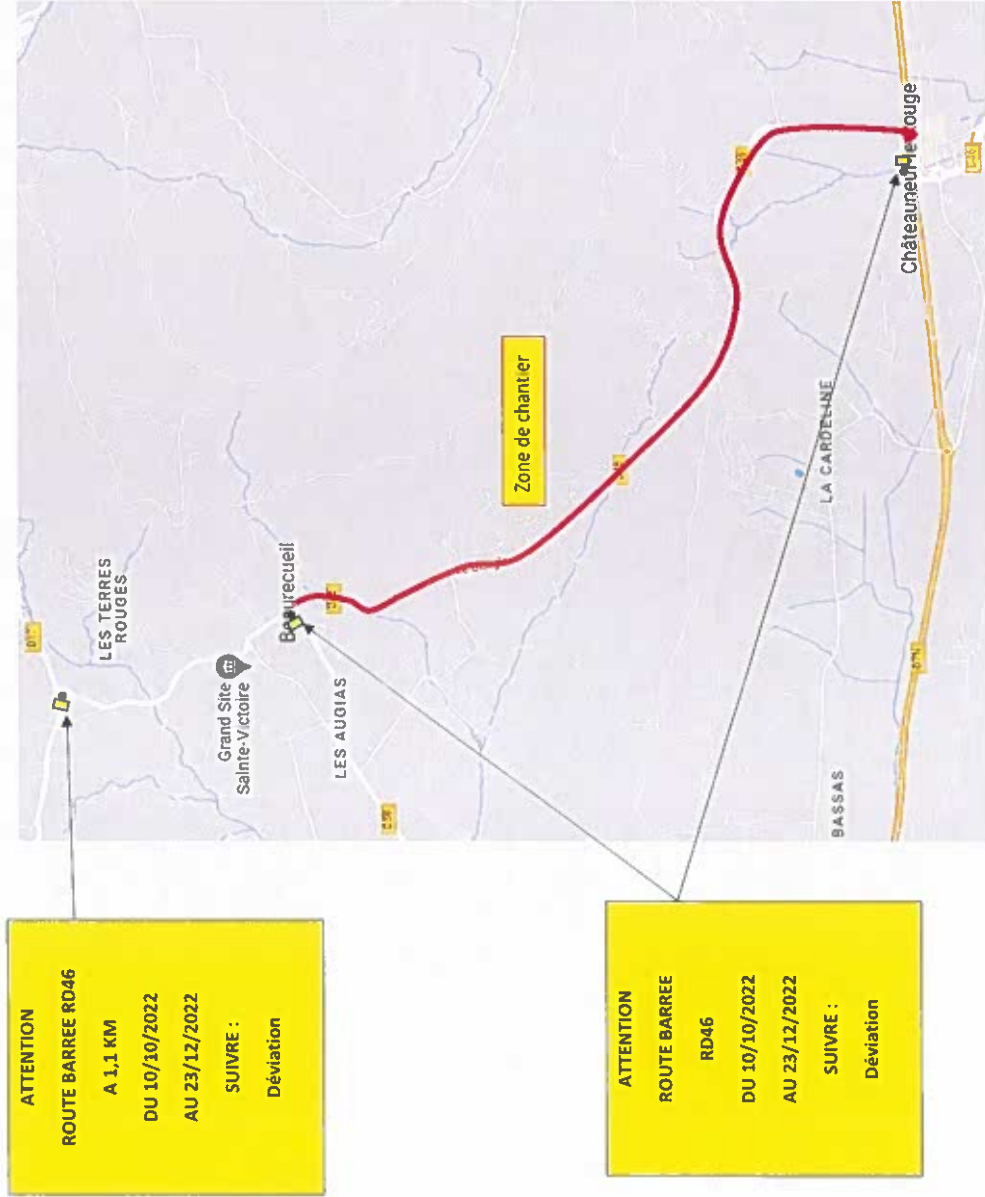
	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	Fermeture de la RD46 Chateaufeu le Rouge Beaurecueil
---	---	---

2. Déviation



VII. Panneaux d'informations

Des panneaux d'informations seront implantés 1 semaine avant le commencement des travaux.



950 bis (ARPD 2022T)

DOUDON Didier

De: Wilfrid Juvanon <w.juvanon@technisign.net>
Envoyé: lundi 28 novembre 2022 08:48
À: SECRETARIAT SEER AIX
Cc: DOUDON Didier
Objet: RD46 Arrêté
Pièces jointes: Scanned from a Xerox Multifunction Printer (4) (1).pdf

Avertissement : ce courriel est émis de l'extérieur. N'ouvrez les fichiers ou les liens Internet que si vous êtes sûr de leur contenu.

Bonjour,

Je reviens vers vous concernant l'arrêté de la RD46 au niveau de Chateauneuf le Rouge, mon client me demande s'il est possible de prolonger l'arrêté jusqu'à fin février ?

Je vous joins l'arrêté actuellement en cours.

Je vous remercie d'avance et reste disponible si besoin,

Cordialement,

Wilfrid JUVANON

Chargé d'affaires - **TECHNISIGN**



BALISAGE EN COURS .

ZI Nord - 629, Av Denis Papin, BP 50021

13655 Rognac Cedex

Port : 06 37 27 03 74

Fax : 09 59 48 26 93

----- Message d'origine -----

De : "Cazes, Pierre" <pierre.cazes1@veolia.com>
À : Wilfrid Juvanon <w.juvanon@technisign.net>
CC : Florent Giordana <giordana.florent@sade-cgth.fr>, Fabien Lanot <lanot.fabien@sade-cgth.fr>
Date : 28/11/2022 08:18 CET
Sujet : Re: Situation 1 RD46

Bonjour Wilfrid,

Ok pour cette situation.
Arrêté à redemander jusqu'à mi-février.